

Objectif : être acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise et porter secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise sur le lieu de travail

1^{er} jour - (durée : 7 heures)

- ⇒ Accueil - présentation :
 - de la MSA (et du service Prévention des Risques Professionnels) ;
 - du formateur SST ; des participants ; de la formation (validité – formation MAC SST)
 - du plan d'intervention SST-INRS
- ⇒ Le sauvetage secourisme du travail :
 - les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
 - l'intérêt de la prévention des risques professionnels
 - le rôle et le cadre juridique de l'intervention du Sauveteur Secouriste du travail
- ⇒ En cas d'alerte à la population

Conduite à tenir en cas d'accident

PROTEGER

- ♦ Reconnaître, sans s'exposer, les dangers persistants qui menacent la victime de l'accident et les autres personnes exposées.

PROTEGER / A PREVENIR

- ♦ Repérer les dangers dans une situation de travail
- ♦ Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention

EXAMINER

- ♦ Rechercher les signes qui indiquent que la vie de la victime est menacée.

FAIRE ALERTER / ALERTER

- ♦ Transmettre aux moyens et aux personnes prévus dans l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser l'intervention des secours.

DE FAIRE ALERTER à INFORMER

- ♦ Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

SECOURIR

Le SST doit être capable d'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime.

- ♦ La victime saigne abondamment
- ♦ La victime (adulte, enfant, nourrisson) s'étouffe

2^{ème} jour - (durée : 7 heures)

Révision du 1^{er} jour avec rappel des acquis

SECOURIR

- ♦ La victime se plaint :
 - de malaise
 - de brûlures : thermiques ; chimiques ; électriques ; internes
 - d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements
 - d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ♦ La victime ne répond pas mais elle respire

Au cours de chaque module, démonstration et justification des gestes enseignés par le formateur et apprentissage des gestes par chaque participant.

- ♦ La victime ne répond pas et ne respire pas :
R.C.P. (Réanimation Cardio-Pulmonaire) chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson, utilisation du défibrillateur.

Au cours de chaque séance pratique, rappel des méthodes pour examiner la victime et justification des gestes enseignés.

- ⇒ Présentation du matériel de simulation
- ⇒ Explication du rôle en tant que secouriste ; victime ; témoin
- ⇒ Mise en situation d'accidents simulés

Les risques particuliers de l'entreprise et de la profession sont évoqués tout au long de la formation en abordant les protections sur les outils, sur les machines, les formations...



un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation (évaluation continue) et fait l'objet d'une évaluation favorable. Ce certificat est valable 24 mois au niveau national. Les formations de « Maintien et Actualisation des Compétences » SST ont lieu tous les 24 mois maximum sur une durée de 7 heures (réforme SST – INRS 2012).

La pratique demande une certaine aisance dans les mouvements.
Il est donc recommandé d'avoir une tenue décontractée (éviter talons hauts et jupes).